

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2020
N°16/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-CINQ MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E, BOFFELI Y, CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : DIBON C. à SANCHEZ D.,

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Angeline ABRAHAM est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'en application de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints.

Celui-ci ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, ce qui représente, pour un Conseil municipal de 23 conseillers, 6 adjoints au maximum.

Il propose au Conseil de fixer à six le nombre d'adjoints.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

FIXE à six le nombre d'adjoints.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à leur élection.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 26 mai 2020**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification



Le Maire,
Francis DIETRICH

A circular blue stamp from the Municipality of Champ-sur-Drac, Isère. The text around the perimeter reads 'MAIRIE DE CHAMP-SUR-DRAC' and '(Isère)'. In the center, there is a coat of arms. A signature is written over the stamp.